



ASSOCIATION
DES LIBRES PENSEURS
DE FRANCE



(Association J.O. 7 juin 1995)

Association des Libres Penseurs de l'Eure – groupe Aristide Briand

Denis Pelletier
36, rue de Verdun 27240 DAMVILLE

Monsieur le Maire de Vernon
Place Barette
B.P. 903
27207 VERNON Cedex

Monsieur le Maire,

Ayant été informée par des Libres Penseurs vernonnais de la mise à disposition d'une salle municipale pour une réunion publique des Témoins de Jéhovah le 9 avril prochain, l'Association des Libres Penseurs de l'Eure – groupe Aristide Briand vous demande de ne pas autoriser cette manifestation qui contrevient au principe de laïcité tel qu'il est énoncé par l'article 2 de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 : « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». Le libre exercice des cultes est garanti par la République, mais dans des locaux prévus à cet usage et non dans une salle publique municipale.

Le prosélytisme, a fortiori celui d'une association dont les dérives à caractère sectaire sont avérées, constitue un trouble manifeste à l'ordre public qui ne peut donc recevoir de soutien de la part de la municipalité que vous dirigez – en l'espèce par la mise à disposition d'une salle – sauf à contrevenir à l'article X de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « *Nul ne saurait être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.* »

Nous vous demandons d'user de vos prérogatives pour faire cesser ce trouble en annulant la mise à disposition de la salle Vikings de l'espace Philippe Auguste à la « Fédération chrétienne des Témoins de Jéhovah ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, avec nos respectueuses salutations, l'expression de nos meilleurs sentiments, laïques et républicains.

Denis PELLETIER
Président de l'Association des Libres Penseurs de l'Eure
Groupe Aristide Briand.